

REVUE DE PRESSE



05 DECEMBRE 2017

> 18 DECEMBRE 2017



Le chèque eau, une tarification plus solidaire

Voté il y a quelques mois par le conseil communautaire, la tarification solidaire est désormais en place.

Voici en quelques questions le fonctionnement de cette nouvelle tarification dit solidaire de l'eau :

Qu'est-ce que c'est ?

La Communauté de communes Moselle et Madon met en œuvre une tarification solidaire de l'eau pour aider les habitants les plus modestes. Qu'ils soient ou non abonnés directement au service de l'eau de la CCMM, ils peuvent prétendre au « chèque eau ».

Pour qui ?

La tarification solidaire s'adresse aux ménages dont le quotient familial est inférieur à 450 €.

Quel est le montant ?

Chaque ménage éligible percevra un « chèque eau » de 20 €, majoré de 10 € par enfant à charge.

Comment ça marche ?

Si vous êtes allocataire de la CAF vous n'avez rien à faire. En effet, la Caisse d'allocations familiales est partenaire de l'opération dans le cadre d'une convention avec la CCMM. Sur cette base, les ménages allocataires de la CAF et éligibles au tarif solidaire percevront directement le chèque eau.

Et si vous ne bénéficiez d'aucune allocation de la CAF ?

Dans ce cas, l'abonné doit calculer son quotient familial en remplissant un formulaire de demande de tarif solidaire en ligne disponible sur le site internet www.cc-mosellemadon.fr. Après l'avoir imprimé, il devra le renvoyer à la CCMM accompagné de son avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 et d'un relevé d'identité bancaire. L'abonné peut également se faire aider en effectuant sa demande de tarif solidaire à sa mairie ou au CCAS qui procédera au calcul de son quotient familial. Si l'utilisateur est éligible, la mairie ou le CCAS transmettra le formulaire et les justificatifs obligatoires (avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 et relevé d'identité bancaire) à la CCMM qui procédera au versement de l'aide.

Jeudi 07 décembre 2017 / Bainville-sur-Madon

Les assistantes maternelles ont des idées



Le livre en tissu

Sophie Imbert l'animatrice du relai « Fil d'Ariane » se félicite de l'implication des « nounous » dans la structure. « Nous avons une assistante, Sophie de bainville, qui a confectionné un tapis pour les comptines et qui raconte comme une bande dessinée l'histoire de la Souris verte, je m'en sers et les petits adorent regarder et toucher ce livre qui est magnifiquement bien fait, avec les indispensables 3 petites crottes qui vont dans la culotte ». Ce jeudi

matin la matinée affichait complet : « Je suis obligée de refuser des demandes parfois », ajoute l'animatrice.

Jeudi 07 décembre 2017 / Pulligny

Elise Fischer entourée des bénévoles



Samedi 2 décembre, la médiathèque recevait l'auteur lorraine, Elise Fischer, venue présenter son dernier roman « Aux deux Hirondelles ». Le public a été captivé par une auteure passionnante, entouré des bénévoles investies, accueillantes et bien organisées : la rencontre fut un succès ! Pour preuve, de nombreux livres ont été vendus et dédicacés à l'issue de la rencontre.

Plantation au jardin municipal



Les élèves de l'école Banvoie et de l'école du Mont très intéressés par les explications de Catherine Noël !

Les écoliers chalinéens et leurs enseignants étaient conviés au jardin conservatoire municipal pour de nouvelles plantations. Rendez-vous au printemps !

Selon le dicton bien connu des jardiniers qui dit « à la Sainte-Catherine, tout bois prend racine », Catherine, conseillère municipale déléguée à la Culture et Nathalie, de l'association des P'tites Fugues, avaient invité dernièrement, tous les élèves des écoles chalinéennes et leurs enseignants pour de nouvelles

plantations au cœur du jardin conservatoire municipal. En effet, c'est le moment de s'occuper des plantations et même si cela est possible tout l'hiver, c'est le moment propice ! Ce jardin municipal, créé en 2011 par la commune dans le cadre des vergers conservatoires de la Com'com Moselle et Madon, est idéalement situé au cœur du village, apprécié aux beaux jours pour une pause avec les parents, les écoles. L'entrée est facile à trouver, puisque située en dessous de l'hôtel de ville et signalée par un panneau explicatif. Pommiers, poiriers, mirabelliers, noyers, pêchers... font partie de ce petit conservatoire et les futurs jardiniers que sont les élèves reviendront au printemps voir ceux qui ont survécu à l'hiver. L'objectif de l'opération est de redonner envie de se rendre dans les vergers, de les entretenir et retrouver les essences de notre territoire.

Interrogations autour des transports publics



Bernard Michel (CLCV) et Jean-Claude Bresson (R & Agir) ont appelé à un large débat.

Les associations CLCV et R & Agir ont organisé une réunion commune à Neuves-Maisons, expliquant la nécessité d'une desserte équilibrée et adaptée, en évitant trop de changements et en assurant des correspondances adéquates.

Comment les habitants du bassin de vie de Neuves-Maisons seront-ils reliés à Nancy dans le futur ? « Il semble bien que la ligne 1 du tram ne montera plus jusqu'à Brabois. Pour les habitants de Chaligny il

faudra changer deux fois de bus avant de prendre le tram, un vrai, pour enfin gagner le centre de Nancy. Trois changements pour faire 16 km pour les habitants de Chaligny, qui, il n'y a pas si longtemps, avaient le bus 14 direct qui les menait jusqu'à la place Carnot à Nancy. Aujourd'hui le 512 ne va plus que jusqu'au CHU de Brabois et de là on prend le tram 1. La communauté de communes Moselle et Madon paie 300.000 € par an pour subventionner le SUB vers le CHU, mais de plus le service s'est dégradé surtout pour les habitants de Chaligny pour lesquels le 512 devient fantomatique

en dehors des heures de pointe. Plus aucun bus vers Brabois entre 9 h 11 et 12 h 58 et 8 h 51 et 12 h 41 dans le sens inverse. »

Quel sera le tracé du nouveau tram. Montera-t-il de Nancy jusqu'à Brabois ? Un participant évoquait l'ancien tram qui, en 1930, montait sans problème la rampe. Le débat est engagé.

? Une autre réunion publique est prévue fin janvier, si une salle est disponible à Chaligny. Pour harmoniser si possible Sub, Tmm, Ted et SNCF.

Dimanche 17 décembre 2017 / Neuves-Maisons

Tarifification incitative des ordures ménagères à l'étude



Florence Wazylezuck, vice-présidente de la CCMM en charge de l'environnement

Jeudi soir, à Flavigny-sur-Moselle, le conseil communautaire a décidé d'engager l'élaboration d'un programme de prévention des déchets.

Si celui-ci comporte de nombreux thèmes comme l'environnement ou la sensibilisation des habitants au tri sélectif, c'est bien le point de la tarification incitative des ordures ménagères qui a retenu toutes les attentions lors du conseil communautaire.

Présenté par Florence Wazylezuck, vice-présidente de la CCMM en charge de l'environnement, elle expliquait que « l'objectif est de faire correspondre une partie du coût de la gestion des déchets aux quantités de déchets réellement produites par chaque usager, que ce soit un ménage, une entreprise, une collectivité ou même une commune ».

En clair, si un usager réduit sa quantité de déchets, la facture sera moins élevée. La formule peut paraître simple mais les options pour sa mise en œuvre sont si nombreuses que les élus se donnent jusqu'au 29 mars pour réfléchir, débattre et enfin, adopter la meilleure solution.

Afin d'évaluer la quantité de déchets, quelques exemples ont été présentés comme de nouveaux bacs équipés d'une puce électronique comptabilisant le nombre de levées par usager. En cas de pesée des déchets, plusieurs problèmes ont été exposés comme le dépôt d'ordures sauvage ou la nécessité d'un bac à serrure afin d'éviter les incivilités.

Dans tous les cas, le programme de prévention des déchets a été adopté à l'unanimité et de fait, la réflexion est donc lancée avec en ligne de mire, la mise en œuvre de la tarification incitative des ordures ménagères à partir du 1^{er} janvier 2019. La population est aussi associée à la réflexion et plusieurs dates de réunion son déjà arrêtées. Le mardi 6 février de 20 h à 22 h à Neuves-Maisons, le lundi 26 février de 20 h à 22 h à Maizières, Le mercredi 28 février de 18 h à 20 h à Maron et le vendredi 23 mars de 18 h à 20 h à Flavigny.



COMMUNES

CCMM

Samedi 09 décembre 2017 / Chavigny

Au menu du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie, sous la présidence du maire, Hervé Tillard.

Les élus ont examiné l'ordre du jour dont le projet de renouvellement du contrat de prestation de services pour la capture, le ramassage des animaux dangereux, ou des cadavres d'animaux sur la voie publique, le transport, la gestion de la fourrière animale établi par le Groupe Scappa- Chenal Service, à intervenir à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans.

Proposition retenue par le conseil municipal qui autorise le maire à signer ce contrat de prestation de services entre la commune et le groupe Scappa- Chenil.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour demander une subvention pour réaliser des travaux rue de Nancy.

Dimanche 10 décembre 2017 / Neuves-Maisons

R & Agir fait une vacherie à la mairie



Les militants de cette association proche de la France Insoumise.

Manif ironique, hier, au centre de Neuves-Maisons contre la taxe sur la consommation d'électricité instaurée par la municipalité.

Tout va de pis en pis », rigole Nathalie Arroyas. Car sa phrase alarmiste n'est pas à prendre au premier degré. La militante de « R & Agir » est en effet déguisée... en vache. Tous pis dehors. Derrière elle, deux autres membres de cette association du secteur de Moselle et Madon, proche de la France Insoumise,

ont recyclé des costumes de poulets (« prêts à être plumés »). « Nous voulions aussi des déguisements de moutons. Nous n'avons hélas pas pu les avoir. C'était trop cher. Nous avons des idées mais nous manquons de moyens », sourit Gérard Albiser qui a déjà écumé nombre de manifs dans l'agglomération de Nancy dans la peau d'un poulet.

Faute de pouvoir se métamorphoser en mouton, la demi-douzaine d'autres bénévoles réunis, hier, au carrefour du Point Central de Neuves-Maisons, se sont contentés de chapeaux de père Noël. C'est de saison. C'est aussi un brin fantaisiste. Mais c'est loin du délire et du second degré auxquels aspirait la manif.

Pour cela, il faut se rabattre sur les tracts qui sont remis aux passants et qui utilisent la dérision pour protester contre la taxe sur la consommation d'électricité que vient de mettre en place la mairie. L'association propose dix mesures plus ou moins loufoques susceptibles, elles aussi, d'économiser l'énergie électrique. Par exemple : « Couchez-vous de bonne heure et levez-vous tard. » Ou encore : « Revenez à la bougie ! »

Les badauds du samedi matin ont d'ailleurs droit à une distribution bougies. Avec, pour consigne, d'aller les allumer sur les marches de la mairie en guise de protestation.

C. G.

Mercredi 13 décembre 2017 / Flavigny-sur-Moselle

Au fil du conseil municipal

Le CM a approuvé le projet d'aménagement d'un quartier composé d'un volet habitat, d'équipements et d'infrastructures publiques et accepte le lancement d'une première tranche pour un montant de 2.500 k euros, le CM valide le plan pluriannuel d'investissement et sollicite l'inscription à l'appel à projets « urbanisme durable » conformément aux objectifs fixés par la région Grand Est.

Semaine
de quatre jours

Après concertation auprès des parents (86,67 % ont répondu) le CM confirme le retour de la semaine de 4 jours, à la prochaine rentrée scolaire. Il a approuvé la décision des parents.

Itinéraires
de promenades

Le CM donne son accord sur l'avenant 1 à la convention de passage du 5/6/2013 et autorise le maire à la signer (convention de passage du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées - PDIPR -

En 2018 le CM reconduit les tarifs du bulletin municipal 2017.

Le CM autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Flav'danse et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe complémentaire.

Financement de la crèche

Le CM accepte de reconduire la convention avec Familles rurales pour le financement de la crèche, réservation de 12 places à 4.700 € et s'engage à inscrire les crédits correspondants, cette participation sera reprise dans le contrat d'objectifs.

Divers

Acquisition de la parcelle n°164 section ZV.

Présentation du nouveau règlement du foyer socioculturel

Vendredi 15 décembre 2017 / Viterne

Retour à la semaine de 4 jours

Le conseil municipal s'est réuni mercredi soir, toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Le renouvellement de la convention avec la fourrière Refuge du Mordant donne la possibilité à la mairie ou à tout habitant de faire appel au refuge pour tout animal errant ou blessé à condition que personne ne nourrisse cet animal.

Semaine de 4 jours : parents, enseignants et municipalité abandonnent la semaine de 4 jours 1/2 dès la rentrée de septembre.

Périscolaire : convention renouvelée pour une durée de 4 ans avec l'association Le Chêne et le roseau qui assure le périscolaire pour 40 à 50 enfants quotidiennement.

Projet adolescence mutualisé : restriction budgétaire, faible participation des ados conduisent le conseil à arrêter cette participation d'un montant de 4.370€.

Affouages 2018 : la taxe passe de 70 € à 90 €, le stérage par affouage augmente de 15 à 20.

Samedi 16 décembre 2017 / Xeuilley

Conseil : les décisions des élus

Lors du dernier conseil, les élus ont pris plusieurs délibérations.

Le CDD de la gérante de l'agence postale communale est renouvelé pour un an.

Création d'un poste d'adjoint technique contractuel du 2 janvier au 1er juillet 2018 à 20 heures par semaine pour cause d'un accroissement saisonnier d'activité.

Accord pour la souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire fixé en référence à la convention avec le CDG54 à compter du 1er janvier 2018.

Un nouveau bail de chasse est attribué à l'ACCA de Maizières pour une durée de 9 ans pour un montant de 1.002,55€ indexé annuellement.

Une subvention au titre de la DETR est demandée pour le projet de réaménagement et enfouissement des réseaux de la rue de l'Eglise pour un coût estimatif de 233.435 €.

La demande de recouvrement de la somme de 569.66 € correspondant à la consommation d'eau au profit de la SCEA laitiers est actée. La commune renonce à son droit de préemption sur l'immeuble sis 12, rue de la Gare.

Démission au conseil municipal

Pour ce dernier conseil municipal de l'année, plusieurs délibérations ont eu lieu, en présence de 11 conseillers présents sur 17. Pour l'ouverture, le maire a annoncé la démission de Jean Deschaseaux pour raison de désaccords avec la communauté de commune.

S'ensuivaient les délibérations suivantes : hausse de la grille tarifaire de la garderie, loyers communaux suivant l'indice de référence des loyers, location des parcelles du Pâtis de l'ordre de 3 € l'are annuelle et redevance des pâtis communaux de 7 € l'are qui s'explique par la nécessité de forer deux puits pour l'eau, le pompage dans le canal étant devenu interdit.

Un accord a été trouvé pour déclasser une parcelle et la vendre à un particulier afin que celui-ci puisse accéder plus facilement à sa propriété pour un montant de 1.760 €. Les projecteurs de la salle de l'Acquêt-d'Eau devenus obsolètes, seront remplacés pour un montant de 12.120 €.

Le conseil s'est clôturé avec une information sur la fibre optique qui devrait voir le jour en 2020 et une vente de crêpes et chocolat le 22 décembre, à la sortie de l'école, pour financer la coopérative.

La sécurité du carrefour suspendue à la décision du tribunal



Le tribunal statuera sur cette affaire dans les prochaines semaines.

Un habitant de Chaligny écrit au maire de la commune et au préfet de Meurthe-et-Moselle pour dénoncer l'insécurité des piétons à l'intersection située au croisement de la RD 909, de la rue Pintier et de la sortie de la zone d'activité Cap Filéo.

Ce qui a déclenché ce courrier, c'est l'accident survenu en novembre d'une personne âgée, renversée par une voiture au lieu-dit "les Césars". L'auteur du courrier déplore « l'abandon des feux

tricolores depuis de nombreux mois et de ses éventuelles conséquences pour la sécurité des usagers, et des piétons en particulier, au regard d'une circulation automobile qui n'a fait que progresser depuis l'installation de ces équipements ».

Interrogé sur le sujet, le maire de la commune, Filipe Pinho, président de la CCMM, informe que le projet d'un nouveau carrefour giratoire communautaire est pour l'instant suspendu à l'acquisition de la pizzeria "les Césars" : « Le tribunal doit statuer sur cette affaire dans les prochaines semaines. Lorsque la communauté de communes aura acquis ce bien, d'importants travaux seront entrepris durant l'été 2018 et devraient durer de 4 à 6 mois ».

Les feux tricolores en panne depuis longtemps, le montant de la réparation estimée (40.000 €) pour remettre en service la signalisation tricolore s'est néanmoins révélé trop élevé pour des travaux provisoires, la mairie étant dans l'attente de la décision du tribunal.



ACTUALITES

DIVERSES

Un budget 2018 apaisé

La discussion budgétaire est désormais délayée en quatre parties. Le débat d'orientation budgétaire, déjà passé, la discussion du budget, sorte de réplique au DOB, cette fois saucissonné en trois morceaux. Hier était l'épisode 3, avec la présentation générale par Christian Ariès, et l'examen des rapports commission par commission, chaque rapport portant un nom sans rapport avec l'évangélisation des nations, mais s'appelant tout de même « mission ».

Ce budget est de 836 M€ et se marque principalement par la poursuite du Plan collèges, avec quatre établissements neufs livrés en 2018 (deux en 2017). Un collège européen est en projet près des deux frontières. Le principal poste des budgets départementaux est l'allocation individuelle de solidarité, déclinée (dans un budget dit « annexé ») selon la Trinité APA, RSA, PCH. Eh bien, chose inouïe depuis 14 ans, tout va mieux. Le nombre d'allocataires des deux premières allocations est en baisse... Mais il faut rester réaliste. Il reste à financer 102 M€ quand l'Etat a fini de (mal) compenser ces allocations qui relèvent pourtant de la solidarité nationale...

Le débat a permis de préciser certains points. Sur les Archives départementales, l'opposition a pris acte que le bâtiment neuf sera achevé en 2018, et qu'une action en justice permettra de savoir qui est responsable des retards, lesquels motivent le vote contre de l'opposition. La Cité des paysages à Sion suscite également l'abstention de l'opposition. Le restaurant en régie fait l'objet d'un appel d'offres au privé.

Thibaut Bazin estime qu'il serait bien que l'assemblée recoure à l'emprunt tant que les taux d'intérêt sont favorables. Mathieu Klein se félicite d'une stabilité fiscale reconduite en 2018 comme depuis six ans. André Corzani a annoncé pour sa « mission infrastructures », que le contournement du village d'Allain sera effectif en 2018. Les études pour Thuilley-Viterne vont être lancées. Le château de Lunéville a retenu l'attention. L'opposition trouve que ça ne va pas assez vite et s'abstient sur le vote.

Pour l'anecdote, Jean-Pierre Dessenin s'est ému de la présence persistante de sièges en bois sous les séants des conseillers, les fauteuils spacieux ayant disparu depuis le début de la session ! Important, les sièges, pour un politique...

Vendredi, vote du budget primitif.

Guillaume MAZEAUD

Un budget sans hausse de taxes

« Pour la septième année consécutive, il n'y aura pas de hausse des taxes. » On s'en doutait, mais Christian Ariès, le rapporteur des finances du Conseil départemental, avait bien raison de le rappeler...

Sans surprise, l'opposition de la droite et du centre a voté contre le budget primitif (adopté à la majorité), s'abstenant juste sur un rapport intercalaire entre les taxes et le BP, où il était question entre autres de la reconstruction du pont de Tonnoy pour lequel 1,5 M€ a été engagé.

Malgré les objurgations du président Mathieu Klein, Luc Binsinger, nouveau président du groupe UDC en lieu et place de Michel Marchal (que ses collègues ont applaudi) n'a pas résisté au plaisir de relancer le débat sur les orientations budgétaires. Peu ou prou, ç'aurait été la quatrième journée sur ce thème... Du coup, comme Alde Harmand, pour la majorité commençait à être désagréable, Jean Loctin pour l'UDC a demandé une suspension de séance.

Il n'y avait à vrai dire hier matin que ce seul vote, mais si bien préparé ! du budget primitif. On s'écharpa un peu sur la Maison des solidarités de Colombey, pourtant sur un bien mince argument : cette « MDS » sera désormais rattachée à celle de Neuves-Maisons et non plus à celle de Toul. Plus intéressant fut l'annonce, en fait répercutée de la Métropole, de la prochaine construction d'une caserne de pompiers à Nancy-Grand-Coeur, en collaboration avec le Grand Nancy. Le SDIS-54, donc le Département paiera 5,8 M€ de la note finale de 19 M€. On rationalise les coûts en ne faisant qu'une seule caserne de Nancy-Joffre et Nancy-Tomblaine. Mathieu Klein en a profité pour témoigner à son opposition que sa majorité pouvait travailler en bonne intelligence avec la Métropole.

Cette majorité peut être mise en minorité. On l'a vu mardi soir, et encore hier, quand le Front de Gauche a voté contre le « Schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services publics ». Et que la droite et le centre en ont fait autant, rejetant le Schéma, qui est élaboré conjointement entre les Départements et l'Etat. Front de Gauche et opposition ont considéré que ce catalogue de vœux pieux a l'allure de poudre aux yeux à l'heure du déménagement général des services publics du monde rural. Et les conseillers sont d'abord des élus locaux... Autre leçon politique : les socialistes ont le plus gros groupe, mais leur majorité est relative...

Guillaume MAZEAUD
